

# BIELLE

## Bulletin Municipal

Décembre 2017

### SOMMAIRE

- **Le mot du Maire**
- **PLU**
- **PCS**
- **OT vallée d'Ossau**
- **Travaux**
- **Ecole**
- **Infos**
- **Associations**



### LE MOT DU MAIRE

Comme nous nous y étions engagés, vous trouverez dans les pages suivantes un résumé de l'actualité bielloise durant ces six derniers mois.

Un point sur l'avancement du Plan Local d'Urbanisme et du Plan Communal de Sauvegarde relate l'avancée de ces dossiers répondant à des obligations faites à la commune. L'évolution des rythmes scolaires, les travaux entrepris ou poursuivis sur la voirie et les bâtiments communaux, la place de BIELLE dans l'animation faite par l'Office du Tourisme de la Vallée d'Ossau, un regard sur la vie associative, autant de sujets sur lesquels le Conseil Municipal agit au jour le jour.

Beaucoup reste à faire, dans un contexte financier très incertain, dû à la disparition annoncée de la Taxe d'Habitation qui constituait l'une des principales ressources des communes, et à sa compensation par l'Etat, pour l'instant bien floue. Plus que jamais, la qualité de vie dans le village dépendra donc de la participation de chacun pour l'entretien des espaces publics. Déjections des chiens en liberté, ordures jetées en pleine nature, stationnement gênant des véhicules, constituent des nuisances réelles pouvant être facilement résolues.

Le Conseil Municipal et tous les employés communaux vous souhaitent une bonne et heureuse année 2018.

**Rappel :** toutes les délibérations prises lors des conseils municipaux, sont consultables sur :

► [www.mairie-bielle.fr](http://www.mairie-bielle.fr)

# Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)



L'élaboration de ce P.L.U., destiné à remplacer l'ancien Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) devenu caduc depuis mars 2017, se poursuit. Après le diagnostic, établi début 2017, le Conseil Municipal s'est attaqué à la rédaction du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) qui constitue la deuxième étape de cette élaboration.

Accompagné par le Bureau d'Etudes ASUP, ce document a été débattu en Conseil Municipal le 29 septembre et présenté le 8 Novembre aux Personnes Associées :

Chambre d'Agriculture, services de l'Etat (DDTM), communes limitrophes, Parc National, CCVO, en présence de Mme la Sous-Préfète d'Orlon.

Il sera présenté aux habitants de la commune lors d'une réunion publique à laquelle vous êtes tous conviés qui se tiendra le :

**12 janvier à 18h à la salle des associations, Place de l'ancienne Mairie**

La troisième étape de ce P.L.U. traduira le projet communal en définissant les zones urbanisables, agricoles et naturelles ainsi que le règlement régissant chacune de ces zones. Ce travail, aujourd'hui en cours, débouchera sur une Enquête Publique au cours de laquelle chacun pourra exprimer ses remarques.

## Plan Communal de Sauvegarde



Le Code de la sécurité intérieure impose depuis la loi du 13 août 2004 l'élaboration du plan communal de sauvegarde aux communes identifiées comme zones à risque, c'est à dire concernées par un plan de prévention des risques naturels ou technologiques. Ce document a pour but de définir l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Cette organisation doit apporter une réponse opérationnelle adaptée à chaque risque identifié, en tenant compte de la taille de la commune et des moyens dont elle dispose.

La commune de Bielle peut être confrontée à plusieurs risques :

- Risque de crues et d'inondations
- Risques météorologiques
- Risque de mouvement de terrain
- Risque sismique
- Risques de rupture de barrages
- Risques liés aux feux

Le plan communal de sauvegarde de Bielle est en cours d'élaboration. Nous allons prochainement tester le signal d'alerte communal, ne vous inquiétez donc pas si vous entendez la sirène, il s'agit simplement de tester le matériel.

Dès que le plan communal de sauvegarde sera finalisé et approuvé en conseil municipal, nous vous communiquerons les conduites à tenir et les référents de chaque quartier du village.

## Office du Tourisme



Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 la compétence tourisme est désormais prise en charge par la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (CCVO). L'office du tourisme communautaire prévoit tous les mois une exposition pour présenter un village. La commune de BIELLE avait été mise à l'honneur en mars 2017. Nous avons pu découvrir des artistes, des artisans, des associations et le patrimoine culturel et architectural de Bielle.

Pour finaliser ces présentations, une exposition intitulée « Les villages d'Ossau » rassemblera les communes de la vallée à l'Office de Tourisme au mois de Février 2018.

Afin de fêter le lancement de cette exposition, vous êtes tous invités à un vernissage prévu le samedi 10 Février 2018 à 11h à l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau – Place de la Mairie à Arudy.



## Les travaux



### Travaux de la rue du Bénou

La dernière tranche des travaux de la rue du Bénou arrive enfin à son terme. La mise en place de caniveaux (réalisée par l'entreprise SOTRAVOS), la réfection du revêtement des chaussées sur la totalité de la rue du Bénou, ainsi que des tronçons des rues attenantes du Boilà, Marque-Dessus et de l'école sont aujourd'hui terminées. Il ne restera plus que quelques retouches à effectuer autour des plaques d'égout et de divers regards. Ces travaux seront réalisés au printemps prochain en même temps que l'entrée de la cantine scolaire.

La dernière phase de rénovation de l'éclairage public s'est elle aussi achevée par le remplacement de 50 ballons fluorescents en lieu

et place des lampes à sodium aujourd'hui obsolètes.

Aujourd'hui, on peut donc annoncer la rénovation complète de la voirie rue du Bénou achevée.

Pour rappel, les travaux accomplis sont les suivants :

- séparatif des eaux usées et pluviales
- remplacement de la conduite d'eau potable
- enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques
- réalisation de caniveaux
- réfection du revêtement



## Informations

**Elagage** : vous êtes propriétaire ou locataire d'un terrain en limite de domaine public (trottoirs, rues, chemins). Il vous appartient d'élaguer régulièrement la végétation sur votre propriété. Cette végétation ne doit en aucun cas déborder ou surplomber le domaine public.

**Travaux** : si vous devez installer un échafaudage, une grue ou une nacelle sur le domaine public, vous devez contacter la mairie pour obtenir l'autorisation d'occupation.

**Ecoulement des eaux pluviales** : nous rappelons qu'« *il est interdit de laisser l'égout des toits se faire directement sur la voie publique. Les eaux pluviales doivent être conduites jusqu'au sol par des tuyaux de descente ...* » (art 37 de l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1964).

**Vente de bois** : la commune met en vente 11 lots de bois de chauffage sur pied, piste du Boilà : 8 lots de 6 stères, 2 lots de 5 stères, 1 lot de 9 stères (10€ le stère). Les personnes intéressées doivent venir s'inscrire en mairie avant le 19 janvier. Un tirage au sort sera effectué. La coupe devra être terminée le 30 septembre 2018.

## Associations

L'atelier Patchwork créé en 2010 et animé par F. Albérici compte aujourd'hui une douzaine de membres qui se réunissent toutes les semaines dans la salle du Club du Lauriolle d'Ossau. Une exposition qui s'est tenu les 24, 25 et 26 novembre à la Maison des Associations a permis à plus de 150 visiteurs émerveillés, venus pour certains de fort loin, d'admirer les diverses créations réalisées tout au long de l'année.



# L'ECOLE

## Les rythmes scolaires :



Mise en place à la rentrée 2015 par la commune puis reprise par la Communauté des Communes dès janvier 2016, cette réforme des rythmes scolaires, destinée à rééquilibrer le temps de travail des enfants, a eu pour première conséquence l'introduction d'une demi-journée supplémentaire de classe le mercredi matin. Les trois heures ainsi dégagées dans la semaine devant servir à de Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP) encadrées par des animateurs.

Au printemps 2017, le nouveau ministre a rendu ce dispositif facultatif, tout en

retirant la plupart des aides qui permettaient son fonctionnement. Chaque commune doit donc, aujourd'hui, se prononcer sur le maintien ou la suppression de ces activités périscolaires et donc sur le maintien de la semaine de 5 jours ou le retour à celle de 4 jours.

Afin d'aider les communes dans leur choix, en accord avec les directeurs d'écoles, la CCVO a lancé une enquête auprès de tous les parents d'élèves concernés. A plus de 70%, ceux-ci ont manifesté leur souhait de revenir à la semaine de 4 jours.

Ce choix met donc un terme à une réforme généreuse mais bien mal préparée et bien mal expliquée. La possibilité pour beaucoup d'enfants d'accéder gratuitement, au travers de ces NAP, à des activités sportives, artistiques et culturelles variées constituait malgré tout un évident progrès qui n'aura pas résisté longtemps à des choix politiques discutables.

Courant janvier, le Conseil Municipal délibérera donc sur les rythmes scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

## Les nouveaux locaux :

Inaugurés officiellement le 19 octobre en présence du Conseiller Départemental et de la plupart des élus de Bielle et de Bilhères, ce nouvel aménagement a été salué par tous. Doté d'un mobilier adapté aux enfants, le réfectoire offre un espace lumineux et spacieux jouxtant une cuisine dernier cri. Les sanitaires ont aussi été entièrement reconfigurés. Un sas a également été créé afin de séparer l'école des anciens logements situés à l'étage. Cet aménagement a permis de répondre à une demande de l'association Histoire et Mémoire d'Ossau à la recherche de locaux pour son activité.



*Réalisation du club de patchwork*